



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 25.02.01.25

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 3 mars 2025, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 25.02.01.25 modifiant le règlement No. 25.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2025 afin d'ajouter les tarifs relatifs aux services aéroportuaires

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi et est entré en vigueur le 4 mars 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 4 mars 2025.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière